

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nîmes, le 19 juin 2020

### LE PRÉFET RÉUNIT LES PARTENAIRES LOCAUX

Plan national "Quartier d'été 2020 : les  
Vacances apprenantes"

**En temps normal, environ un enfant sur trois ne part pas en vacances. En raison de la crise sanitaire, le risque est que davantage d'enfants se trouvent privés de ces moments de liberté notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où vivent 14 % des enfants gardois. Les familles des territoires ruraux enclavés sont également concernées et plus généralement l'ensemble des familles les plus modestes. Ainsi, le plan « Vacances apprenantes » du Gouvernement est mis en œuvre dans le Gard, mêlant éducation et loisirs pendant l'été.**

Jeudi 18 juin 2020, Didier Lauga, préfet du Gard, a présidé le comité de lancement officiel du plan national « Quartiers d'été 2020 : les Vacances apprenantes ». Son objectif : susciter des initiatives locales et marquer l'engagement de l'État. Avec la vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Jeunesse et de la Politique de la ville, Amal Couveur, le préfet a réuni les représentants des collectivités territoriales du Gard et les fédérations et associations actives dans les champs de l'éducation populaire et des sports.

**« École ouverte », « Été du Pro » « École ouverte buissonnière », « Colos apprenantes » et les accueils de loisirs sans hébergement.** Les cinq dispositifs du plan permettront à chaque jeune de bénéficier d'une aide et d'un accompagnement adaptés à sa situation et d'aborder la rentrée prochaine dans les meilleures conditions. Présenté par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ce plan vise à pallier le manque d'accès aux activités éducatives, sportives et culturelles qu'ont connu les enfants durant le confinement, à renforcer le lien social et à permettre aux jeunes d'accéder à de nouvelles opportunités.

**Pour le Gard, l'État s'est engagé pour plus d'un million d'euros.** La mobilisation des collectivités est indispensable pour initier des propositions locales, porter des appels à projet, mettre à disposition des locaux ou cofinancer certains projets. L'appui des associations et fédérations est tout aussi incontournable. Dans le département, diverses structures telles que la Fédération départementale des foyers ruraux du Gard, la Ligue de l'enseignement, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique ou encore la Fédération des Francas, déjà fortement mobilisés en la matière, s'impliqueront encore davantage. Les services de l'État labelliseront les projets.

**D'autres acteurs institutionnels tels que Pôle emploi, les missions locales ou encore Cap emploi accompagneront les jeunes jusqu'à 29 ans en situation d'apprentissage.** Des appels à projets ont été lancés par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) à Nîmes, Beaucaire, Vauvert ou encore Alès afin d'identifier les jeunes nécessitant un soutien. Ils seront aidés dans leur insertion professionnelle.

**Cela répond aux deux objectifs définis par le Président de la République visant à faire de cet été « particulier » un été apprenant et solidaire.** Un objectif pédagogique en premier lieu, de lutte contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage et un objectif social en permettant à tous les enfants de vivre des moments enrichissants.

**Cabinet du préfet  
Service départemental de  
la communication interministérielle**

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52  
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81  
Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)



## FOCUS

### Les cinq dispositifs du plan « Vacances apprenantes » sont déclinés dans le Gard

• **Les trois premiers dispositifs sont pilotés par l'Éducation nationale et seront mis en oeuvre du 4 au 17 juillet puis du 17 au 31 août 2020.**

« École ouverte » s'adresse aux enfants du CP à la terminale. Il s'agit de proposer du renforcement scolaire le matin et des activités culturelles ou sportives l'après-midi, au sein des écoles, collèges et lycées du département. Le nombre d'élèves bénéficiant chaque année de ce type de dispositif sera multiplié par cinq : auparavant limité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le dispositif sera étendu à 400 000 élèves dans 2 500 écoles et établissements sur tout le territoire national. Les établissements n'étant pas précédemment concernés par ces actions pourront se porter volontaires.

« L'Été du Pro » vise à accueillir, dans les établissements professionnels et sous la supervision d'enseignants, les élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme, ceux en fin de parcours dans la perspective d'une insertion professionnelle ou encore ceux souhaitant découvrir une nouvelle filière professionnelle (réorientation ou découverte).

« L'École ouverte buissonnière » offre la possibilité aux élèves mineurs de découvrir la nature et le patrimoine local à la campagne ou en zone littorale (5 à 14 jours) en bénéficiant d'un accueil mis à disposition par la collectivité ou de partir en mini-camps sous tente (2 à 7 jours). Les enjeux sont nombreux : renforcement des apprentissages, sensibilisation au développement durable... En France, 50 000 enfants devraient y avoir accès.

• **Les deux autres dispositifs sont pilotés par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Préfecture du Gard. Ils seront mis en oeuvre du 4 juillet au 31 août 2020.**

« Les Colos apprenantes » offriront à 250 000 élèves en France des activités ludiques et pédagogiques permettant de renforcer savoirs et compétences avant la rentrée. Elles seront proposées à l'occasion de séjours de 5 jours ouvrés minimum dans des centres de vacances et sportifs, internats ou camps sous tente. Les séjours sont ouverts à toutes les familles et prioritairement les enfants de 3 à 17 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales.

Plus de 740 000 euros y seront consacrés dans le Gard. Chaque séjour sera cofinancé par l'État par conventionnement à hauteur de 80 % du coût total du séjour, dans un plafond de 400 euros par mineur et par semaine. Les projets les plus emblématiques des associations pourront même bénéficier d'une aide couvrant jusqu'à 100 % du coût du séjour, dans un plafond de 500 euros par mineur et par semaine. Les "Colos apprenantes" seront labellisées par l'État, afin de garantir la qualité du projet proposé aux familles.

Enfin, les Accueils de loisirs sans hébergement consistent à accueillir les enfants pour des activités à la journée. Les activités sont organisées autour d'un parcours pédagogique, décliné du CP à la terminale. Ce dispositif permettra de resocialiser les enfants en espaces collectifs éducatifs, de favoriser des réflexes propres à la vie collective, sociale et citoyenne. Tous les accueils de loisirs, structures de proximité gérées par des collectivités, associations ou acteurs locaux, seront mobilisés. 300 000 élèves pourront en bénéficier.

Dans le Gard, ce dispositif bénéficiera d'une enveloppe de 240 000 euros, allouée en priorité aux territoires et publics les plus fragiles, afin que les collectivités et gestionnaires de locaux puissent faciliter l'ouverture des accueils, augmenter leurs capacités ou renforcer les contenus pédagogiques.

**Pour l'ensemble des dispositifs projetés dans le cadre des vacances apprenantes, les protocoles sanitaires simplifiés sont prévus. Ils seront mis en ligne sur le site de la préfecture et diffusés largement.**

**Cabinet du préfet  
Service départemental de  
la communication interministérielle**

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52  
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81  
Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)

